

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le jeudi vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de CLERMONT-SAVES, sous la présidence de Monsieur Alain TOURNE.

Date d'envoi de la convocation : 13 octobre 2011

PRESENTS (votants) : Pierre LOUBENS, Sabine DUPOUX, Jean LACROIX, Séverine FAURE, Gaëtan LONGO, Philippe CAPDEVILLE, Michèle LANNES, Stéphane DURVILLE, Jean-Claude DAROLLES, Gaël JALABER, Alain TOURNE, Gérard FABRICE, Esther FAGES, Bertrand LAHILLE, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Claude RIPAILLE, Gérard ARAM, José SAINT-SUPERY, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Muriel ABADIE, Yves DRUILHET, Henri D'ALBIS, Alain LOBRY, Thierry NAVECH, Philippe CASTAING, Josette LECHES, Gérard DUFFRECHOU, Jean-Pierre CECCARELLO.

SUPPLEANTS PRESENTS (non votants) : Jean-Louis RAVERA, Nadine DAX,

TITULAIRES ABSENTS remplacés par un suppléant : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Christine CLAIR, Gérard PAUL.

TITULAIRES ABSENTS : Jean-luc DUPOUX, Hervé BLIN, Jacques LAFFONT, Michel TOURON.

ABSENTS ayant donné procuration : NEANT

A été nommé secrétaire : Bertrand LAHILLE

## ORDRE DU JOUR :

### **1. DECISIONS MODIFICATIVES**

- ⇒ BUDGET GENERAL
- ⇒ B.A. PETITE ENFANCE
- ⇒ B.A. MCEF
- ⇒ B.A. ROULAGE

### **2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MARCHE LISLOIS »,**

### **3. MARCHE ACCESSIBILITE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MAPA,**

### **4. APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES » : ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A M. DUPRAT,**

### **5. APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES » : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CHOIX D'UN PRESTATAIRE**

### **6. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE CLERMONT-SAVES,**

### **7. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 10/10/2011 SUR L'ADHESION DE FONTENILLES,**

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

M. LONGO, Maire de Clermont-Savès, accueille les membres du conseil communautaire et il donne la parole au Président.

M TOURNE remercie M. LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires. Il demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

***Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.***

## Ordre du jour :

M. TOURNE laisse la parole à M. Gérard FABRICE pour présenter les différentes décisions modificatives.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GÉNÉRAL

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (23) - 522 - 2 : Constructions	2 497,40		
2315 (23) - 020 : Installation, matériel et outillage techniques	-2 497,40		
	<b>0,00</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-43 491,75	70848 (70) - 020 : aux autres organismes	-12 000,00
6218 (012) - 020 : Autres personnel extérieur	3 000,00		
64112 (012) - 020 : NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	2 100,00		
64118 (012) - 020 : Autres indemnités	5 500,00		
6453 (012) - 020 : Cotisations aux caisses de retraite	5 500,00		
6455 (012) - 020 : Cotisations pour assurance du personnel	700,00		
6458 (012) - 020 : Cotisations aux organismes sociaux	500,00		
6475 (012) - 020 : Médecine du travail, pharmacie	100,00		
6554 (65) - 020 : Contributions aux organismes de regroupement	-7 584,73		
65737 (65) - 020 : Autres établissements publics locaux	390,27		
65738 (65) - 020 : Autres organismes	10 286,21		
6574 (65) - 020 : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	3 000,00		
	<b>-12 000,00</b>		<b>-12 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>-12 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-12 000,00</b>

La dépense d'investissement concerne le solde de la Maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la Maison de l'Enfance.

L'ensemble des dépenses qui concernent le chapitre 012 « Charges de personnel » vont permettre d'ajuster les salaires et les charges jusqu'à la fin de l'année.

L'augmentation de l'article 65737 résulte d'une diminution de 4 000 € (erreur d'écriture), d'une augmentation de 7 390,27 vers le budget annexe Petite Enfance dont vous trouverez le détail sur la DM présentée plus bas et de la réaffectation à l'article 6574 de la subvention pour l'ail Violet de Cadours pour 3 000 €.

L'article 65738 est abondé afin de pouvoir régler la subvention à la CCI votée lors du précédent conseil.

Quant à la recette de fonctionnement, elle correspond à une diminution de versement de l'association Office de Tourisme pour la mise à disposition d'un agent qui part en maternité et qui doit être remplacé.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative.

## DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	1 000,00	7478 (74) : Autres organismes	7 389,17
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	60,00	758 (75) : Produits divers de gestion courante	1,10
6135 (011) : Locations mobilières	800,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	5 530,27		
	<b>7 390,27</b>		<b>7 390,27</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 390,27</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>7 390,27</b>

Sont transférées à la CCGT les dépenses en eau et assainissement des 2 structures (1000€).  
 Les 60€ correspondent à l'achat de gazon synthétique pour sécuriser un regard sur la Crèche de Lias.  
 Les 800€ correspondent à la location d'un fourgon pour l'entretien des espaces verts des 2 structures.  
 Les 5 530.27€ ont été utilisés pour la réparation de la pompe à chaleur de la Maison de l'Enfance.  
 L'ensemble de ces dépenses sera équilibré par un versement complémentaire du budget général.

Les 1.10€ de recettes sont une écriture de régularisation de TVA à la demande du TPG.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative.

## DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE MCEF

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 690,69		
2313 (23) : Constructions	690,69		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0</b>

Afin de solder la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la MCEF, il convient d'inscrire 690.69€ de dépenses qui seront prises sur les dépenses imprévues d'investissement (article 020).

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative.

Le Président informe le Conseil que l'Etat vient de nous verser avec plus d'un an de retard la subvention de 107 500 € qui nous avait été accordé pour réaliser l'extension de la MCEF.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ROULAGE

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	3 019,74	1641 (16) : Emprunts en euros	40 000,00
3355 (041) : Travaux	40 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	3 019,74
	<b>43 019,74</b>		<b>43 019,74</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel,équipements et travaux	40 000,00	7133 (043) : Variation des en-cours de production de biens	40 000,00
	<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>83 019,74</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>83 019,74</b>

Il convient de régulariser les écritures d'extraction du budget principal concernant le bâtiment « ancienne casse » qui se situe sur la zone du Roulage.

Il faut également régulariser le dernier remboursement d'échéance de capital de l'emprunt (3 019.74€) qui n'avait pas été prévu lors du vote du BP.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MARCHÉ LISLOIS »**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par courrier, reçu le 20/09/2011, le Marché Lislois demande à la Communauté de Communes le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011, et notamment les actions de fin d'année en lien avec les commerçants du marché de L'Isle Jourdain.

M. JALABER demande si le conseil sera informé des actions qui seront effectivement réalisées par l'association. M. TOURNE répond par l'affirmative.

**Le Conseil Communautaire,**

**Oùï l'exposé du président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 600 euros à l'association « Marché Lislois » pour l'année 2011 ;**

### **MARCHÉ ACCESSIBILITÉ : CLASSEMENT DES OFFRES ET NEGOCIATION**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 09/09/2011 pour « l'Elaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et de diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ».

9 candidats ont répondu dans les délais :

- 1 – Groupement A2C** (11, Boulevard des Récollets – 31078 TOULOUSE Cedex 4) **et A2CH** (Ascenseur Contrôle Conseil – Siège : Chemin de Font Sereine13420 GEMENOS)
- 2 - APAVE SUDEUROPE** – Antenne d'Auch (9, Avenue des Pyrénées 31240 L'UNION)
- 3 – ACCESMETRIE** (2 bis, Boulevard de la Paix – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON)
- 4 – PYRAMIDE CONSEILS** (86 Rue Voltaire 93100 MONTREUIL)
- 5 – Groupement QUERCY INGENIERIE** (Route de St Cevet 46230 FONTANES) **et Patrick LARROSE** (98 chemin de Jouanelle 82340 DONZAC)
- 6 - QUALICONSULT SERVICES** (Bâtiment E 1 B, rue du Petit Clamart 78941 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX - Agence de Tournefeuille)
- 7 – Groupement GINGER PARERA** (ZI Buconis – BP 40002 32600 L'Isle Jourdain) **et GINGER EXPERTISE MAINTENANCE DE PATRIMOINE** – Agence de Toulouse (20 chemin de la Cèpière 31100 TOULOUSE)
- 8 - SOCOTEC** - Agence Midi Pyrénées (3, rue Jean Rodier BP 34012 - 31 028 TOULOUSE CEDEX 4)
- 9 - Bureau VERITAS** (12, Rue Michel Labrousse – Bât. 15 BP 64797 31047 TOULOUSE CEDEX 1)

Suite à l'analyse des offres réalisée dans le cadre de la mission d'assistance confiée à la DDT du Gers (délibération du 27/01/2011), la Commission MAPA, réunie le 18 octobre 2011,

- ⇒ propose le classement des offres ci-dessous :
  - 1 – Bureau VERITAS
  - 2 - Groupement A2C / A2CH
  - 3 – SOCOTEC
  - 4 – APAVE SUDEUROPE
  - 5 – QUALICONSULT SERVICES
  - 6 - ACCESMETRIE
  - 7 – GINGER PARERA
  - 8 - QUERCY INGENIERIE
  - 9 - PYRAMIDE CONSEILS
  
- ⇒ propose de négocier avec les 3 premiers candidats classés dans le rapport d'analyse, comme prévu dans l'article 4 du règlement de la consultation.

**Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé du président et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le rapport d'analyse établi par la DDT du Gers et le classement des offres tel que détaillé ci-dessus,
  
- AUTORISE Monsieur le Président à engager la négociation avec les 3 premiers candidats de ce classement, en collaboration avec la DDT du Gers.

## **ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A M. DUPRAT (PROJET ZONES HUMIDES)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de l'appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver », il s'agit maintenant de passer à la phase opérationnelle comme indiqué dans la convention pluriannuelle signée avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

A cet effet, il est prévu d'acquérir 13,3504 hectares au lieu dit « Englandes des Quintarets » à L'Isle Jourdain, qui sont localisés en bord de Save. Ces terrains se situent en zone Nsn du PLU de L'Isle Jourdain (Zone naturelle de la Save, secteur habitat natura 2000) et sont intégrés dans la ZHIEP de L'Isle Jourdain.

Les parcelles concernées appartiennent à M. DUPRAT Michel et sont cadastrées Section CP N° 38, 39, 74 d'une superficie totale de 133 504 m<sup>2</sup>. L'avis rendu par le Domaine (N° 2011-160V0092) en date du 16/03/2011 évalue l'ensemble à 84 100 €, soit environ 0,63 € le m<sup>2</sup>.

M. TOURNE rappelle que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec M. DUPRAT, dont la dernière cet après-midi.

Après négociation, M. DUPRAT propose un prix de 0,90 euros le m<sup>2</sup>. L'estimation du Domaine n'était pas satisfaisante pour lui, étant donné la situation actuelle du marché foncier agricole.

Il a été prévu de laisser cultiver du blé à M. DUPRAT, pour la campagne 2012, puis la Communauté engagera la mise en place de la prairie. Il y a des aides financières pour la reconversion des cultures en prairie extensive.

Le Président rappelle que, dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, cette acquisition est subventionnée à hauteur de 80% de la valeur du Domaine.

M. LOUBENS prend acte de l'accord entre la CCGT et le vendeur, mais regrette que ces parcelles drainées et irrigables soient transformées en zones humides. Le prix est élevé pour un tel objectif.

M. TOURNE rappelle qu'il faut aussi penser à la protection du point de captage d'eau potable et à la Police de l'Eau pour l'extension de la ZA de Pont Peyrin. Ces terrains ont donc une grande importance pour la collectivité.

Mme FAGES insiste sur le fait que ces parcelles restent tout de même dans le système agricole puisqu'un bail sera signé avec un éleveur.

Mme DUPOUX demande, si en tant que propriétaire, la CCGT devra s'occuper de la PAC. M. TOURNE répond que ce seront les agriculteurs locataires qui en seront chargés : d'abord M. DUPRAT puis l'éleveur qui le remplacera. C'est un peu la même chose que lorsque la Save Lisloise avait acheté à M. DUPRAT les 10 hectares pour Pont Peyrin : une convention d'occupation précaire avait été signée.

**Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé du président et après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'acquérir sur la commune de L'Isle Jourdain, les parcelles Section CP N°38, 39, 74 d'une superficie totale de 133 504 m<sup>2</sup>, à M. DUPRAT Michel au prix de 0,90 euros le m<sup>2</sup>, soit un coût total de 120 153,60 € HT ;
- DECIDE de passer outre l'avis du Domaine car cette acquisition est indispensable à la protection des zones humides, telle que voulu dans l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui répond aux objectifs de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;
- Charge M. le Président de procéder à cette acquisition et de signer tous actes et documents relatifs à la présente.

Suffrages exprimés : 32

**Contre : 0**

**Abstentions : 1 (CAPDEVILLE)**

**Pour : 31**

## **APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES » : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

M. le Président rappelle le déroulement de la procédure.

- Modalités de publicité : Envoi de lettres de consultation le 4/10/2011 / Mise en ligne sur le site internet de la CCGT le 05/10/2011
- Date limite de réception des offres : Jeudi 20 octobre 2011 à 12 h 00 au siège de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

### **Candidats consultés :**

- Cabinet ECTARE (31240 SAINT-JEAN)
- CPIE PAYS GERSOIS (32300 L'ISLE DE NOE)
- RURAL CONSEPT (12000 RODEZ)
- ADASEA DU GERS (32003 AUCH)

### **Critères de jugement:**

- 60% le prix
- 40% la méthodologie et la composition de l'équipe.

### **Résultats**

Le CPIE Pays Gersoises, le Cabinet ECTARE et RURAL CONSEPT ont répondu ne pas pouvoir présenter une offre.

L'ADASEA du Gers a présenté une offre dans les délais, pour un montant égal à 16 875 € HT.

M. LOUBENS trouve que le coût est exorbitant et demande quelle est la mission précise qui sera confiée au prestataire.

M. TOURNE et Mme FAGES rappelle toutes les actions à mettre en place sur 2012 et 2013 :

Cette mission comportera **deux volets** :

### **Volet 1 – Assistance pour la mise en œuvre du projet, la coordination entre les différents acteurs du projet et le suivi des actions selon l'échéancier ci-dessus.**

- a) Phase restauration de la prairie : Mise en œuvre de la technique d'ensemencement expérimentale dite de la « fleur de foin »
  - Recherche du fourrage (produit de fauche d'une prairie naturelle humide originaire de la vallée de la Save ou de vallées voisines),
  - Direction des travaux auprès de l'entreprise ou de l'agriculteur chargé du chantier de ré-enherbement (transport du foin, préparation du sol, étalement du foin).
- b) Phase gestion pastorale de la zone humide :

- Rédaction du bail environnemental avec cahier des charges stipulant un mode d'entretien adapté au caractère de zone humide, afin d'assurer la gestion durable des parcelles,
  - Recherche d'un agriculteur-éleveur.
- c) Mise en œuvre et organisation de la plantation d'une haie :
- Choix de l'emplacement de la haie et
  - Choix des espèces arborées et arbustives locales adaptées au sol et régime d'inondation,
- pour répondre au mieux à la fonctionnalité recherchée ;
- Aide au choix du prestataire chargé de la plantation.
- d) Accompagnement dans le choix de la formation du technicien de la collectivité qui sera désigné pour l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques de la zone humide.
- e) Coordination des phases d'entretien des éléments arborés, des digues et fossés :
- Coordination des phases d'entretien déléguées au Syndicat de rivière et co-rédaction d'un cahier des charges fixant le programme d'actions et le calendrier,
  - Recherche des modalités d'entretien des éléments ne relevant pas du Syndicat de rivière (fossés, haies).

Linéaire approximatif concerné par ces actions :

- 200 m de digue en bord de Save,
  - 500 m de digue transversale
  - 2100 m de fossés
  - 870 m pour la nouvelle haie
- f) Participation à des réunions d'étapes avec le maître d'ouvrage lors de chaque phase pour compte-rendu de l'étape précédente, présentation de l'étape suivante et prise de décision.
- g) Animation du comité de pilotage qui devrait se réunir 3 fois au cours de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

## **Volet 2 – Assistance pour le suivi du fonctionnement hydraulique et de l'évolution de la végétation de la zone humide.**

a) Suivi du fonctionnement hydraulique :

Lors des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, le candidat devra étudier le fonctionnement hydraulique lors des crues (zones de passage de l'eau, zones de débordement, de stagnation, fonctionnement des écoulements...). Il devra donc impérativement se rendre sur le terrain lors des crues. En fonction des résultats de ce suivi, il proposera la programmation de petits travaux hydrauliques pour améliorer le fonctionnement de la zone humide (petits fossés, réparation des clapets écluses, etc...) ou réfléchira à un aménagement plus important (épandage des crues, absorption des eaux du bassin versant, écrêtage des crues...). Dans les 2 cas, ces aménagements seront intégrés au plan de gestion global de la zone humide de l'Isle-Jourdain.

b) Suivi de l'évolution de la végétation :

L'année de l'implantation, et l'année qui suivra l'implantation de la prairie, le candidat devra assurer le suivi de la reconstitution de la prairie naturelle, de la nature de la végétation, et sa réaction aux crues. Il devra éventuellement prévoir un complément de semis si nécessaire. Des relevés floristiques devront être réalisés pour analyser les groupements phyto-sanitaires qui se mettent en place.

- c) Aide à la rédaction des fiches navettes du dossier FEDER, dont les indicateurs permettent de mesurer l'impact du projet sur différents aspects.
- d) Organisation d'une manifestation dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, en lien avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette assistance qui débutera en novembre 2011 est évalué à environ 30 à 40 jours de mise à disposition d'un technicien jusqu'à fin 2013, soit 15 à 20 jours par an.

M. LOUBENS pense que la CASCAP aurait pu faire ce travail pour beaucoup moins cher.

M. TOURNE réfute cette affirmation car de nombreuses compétences (environnementales, agri-environnementales, hydrauliques, floristiques, etc ...) sont nécessaires pour mener à bien la mission.

M. CAPDEVILLE dit qu'à chaque fois de nouvelles dépenses arrivent et se demande si on a une vision du projet global au final.

Mme DANDIEU lui rappelle que le conseil communautaire a voté en 2011 le budget prévisionnel de cette opération à deux occasions déjà :

- lors de la séance du 20/09/2011 : adoption du budget prévisionnel de 153 540 € HT et du plan de financement,
- lors de la séance du 28/06/2011 : Signature de la convention pluri-annuelle avec l'Agence de l'Eau qui mentionne l'ensemble des actions à mettre en œuvre et leur coût,

La mission d'assistance s'inscrit dans ce prévisionnel voté précédemment.

M. CAPDEVILLE demande alors ce qui va se passer après 2013.

Mme FAGES rappelle que dans les MAE (mesures agri-environnementales), nous avons l'obligation de conserver ces terrains en prairie extensive pendant 5 ans. Après, personne ne sait de toute manière ce que va devenir le monde agricole et la PAC.

Suite à ce débat mettant en lumière le manque de comparaison possible avec d'autres offres, M. TOURNE dit que les services de la CCGT se renseigneront auprès de l'Agence de l'Eau pour consulter d'autres bureaux d'études et essaieront d'avoir d'autres propositions.

Il informera le conseil lors d'une prochaine séance de la décision qui aura été prise, étant entendu qu'il a délégué de signature pour les marchés inférieurs à 20 000 € HT.

De plus, il rappelle que seulement 13 projets ont été retenus par l'Agence de l'Eau au niveau du bassin Adour Garonne. L'Agence de l'Eau a cru dans le projet de la CCGT, nous devons à présent répondre à ses attentes en termes d'objectifs, notées dans la convention pluriannuelle signée avec elle.

## **AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE CLERMONT-SAVÈS**

Par délibération du 15/06/2011, la Commune de Clermont-Savès a arrêté le projet de modification de son PLU.

L'enquête publique se déroule du 29 septembre au 31 octobre 2011 inclus.

Conformément à l'article L.123-13, la modification du PLU envisagée par la Commune de Clermont-Savès:

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle, ne concerne pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La présente modification a pour objectif principal d'ajuster le PLU aux évolutions récentes et sont de 3 types :

- 1- modification de l'objectif quantitatif en termes de logements sur la zone AU1,
- 2- suppression des emplacements réservés ER n°8 et 9 et modification de l'emprise de l'ER n°5,
- 3- réajustement du zonage entre la zone U et la zone AU0 du Soulan de Joly et recalage des orientations d'aménagement.

Les changements de zonage pris en compte dans cette modification sont minimes par rapport à la répartition des surfaces par zones ; ils ne concernent qu'une superficie de 0,588 hectare dont le classement varie de AU0 en U.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Donne un avis favorable** au projet arrêté de modification du PLU de la Commune de Clermont-Savès.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 10/10/2011 SUR L'ADHESION DE FONTENILLES

M. le Président informe l'assemblée que le Bureau de la CCGT a accueillie les élus de Fontenilles le 10 octobre dernier, en présence de M. PECCIA GALLETTO du cabinet RCF.

Lors de cette réunion, ont été présentés :

- o Les résultats des votes des communes ;
- o La composition du conseil communautaire en 2012 suite à l'adhésion de Fontenilles ;
- o L'état des discussions entre Fontenilles et les syndicats (SIVOM, SPIRE) ;
- o L'exercice des compétences au 01/01/2012 ;
- o Le transfert de charges ;
- o Le rappel sur les impacts fiscaux et financiers.

Depuis, il y a eu également une réunion publique à Fontenilles le 18 octobre à 20H30. Il y avait une soixantaine de personnes et peu de questions ont été posées.

M. TOURNE indique que l'arrivée de Fontenilles va amener une problématique que la CCGT n'avait pas abordé jusqu'à présent : le problème des transports et notamment le rabattement vers les gares, celle de Brax pour Fontenilles, celle de L'Isle Jourdain pour le Gers actuellement engorgée. Et la problématique des transports sera à envisager de manière beaucoup plus large. Il pense que ce sera la première question posée par les élus de Fontenilles.

Ces derniers souhaitent aussi largement participer au développement économique, ce qui est de bon augure notamment pour la future zone de Bouconne.

Le 3<sup>ème</sup> enjeu évoqué est celui de l'agriculture.

Le Président voit l'avenir avec optimisme et volonté. Une seule voie est possible : la réussite.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ M. TOURNE informe le conseil qu'il s'est rendu, avec M. MARQUIE, au congrès de l'ADCF à Rennes, les 13 et 14 octobre derniers. Il semble que l'Etat ait relâché quelque peu son calendrier pour la réalisation des SDCI (Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale). Toutefois, le mouvement intercommunal semble aujourd'hui irréversible et la mutualisation des services va se renforcer.

M. NAVECH demande ce qu'il en est de l'élection des délégués communautaire au suffrage universel. M. TOURNE répond que rien n'a été évoqué sur l'échéance d'après 2014. Par contre, pour les fusions d'EPCI, le système de représentation actuel sera conservé contrairement à ce qui était prévu dans la loi de réforme territoriale.

➤ M. DUFFRECHOU demande où en est l'acquisition des terrains de Mme SANS. M. TOURNE répond que nous n'avons toujours pas de réponse de son avocat suite à notre courrier du 28/07/2011. Une relance sera faite.

- M. LONGO a plusieurs messages à faire passer :
- Une réunion de la Commission Sport et Culture est programmée pour le 17 novembre à 18H30 à la CCGT ;
  - Ecole de musique : problème de climatisation, demande de subvention pour l'achat d'une clarinette ;
  - Courrier de M. et Mme GINABAT pour proposer un nom pour la piscine territoriale ;
  - Culture Portes de Gascogne : Opération « Les Fils du temps » du 28 octobre au 30 décembre 2011, autour de la thématique du « bien vieillir ». Ce projet prend la forme de spectacles, conférences, expositions, films et activités partagées permettant de relier les générations.

➤ M. SAINT SUPERY s'est rendu, en compagnie de M. HEINIGER, à une réunion organisée par le Conseil Régional à Lectoure, concernant les aides attribuées pour l'emploi et le développement des activités nouvelles. Cela concerne les TPE.

Ce dossier est en consultation au siège de la CCGT.

➤ M. DAROLLES était au dernier conseil d'administration du Pays Portes de Gascogne. M. VALL a annoncé qu'un bureau d'étude avait été choisi pour élaborer un SCOT. Qu'en est-il ? M. TOURNE dit qu'il s'agit uniquement d'une étude de préfiguration de SCOT, en association avec le Pays d'AUCH. Il faudra attendre les conclusions de ce bureau d'études.

➤ M. DAROLLES informe également l'assemblée que le projet de convention d'utilisation du terrain de sport de Frégouville avec l'USL ne se fera finalement pas. Mais le club de foot de Monferran-Savès est intéressé. M. TOURNE dit qu'il faut signer une convention tripartite avec la CCGT et l'OIS.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, M. le Président fixe la date du prochain conseil communautaire au lundi 14 novembre 2011, à 18H30, au siège de la CCGT et clôture la séance.

M. LONGO invite ensuite l'ensemble du conseil à poursuivre la discussion, cette fois informelle, autour du verre de l'amitié.

**Le secrétaire de séance**

*Signé*

**Bertrand LAHILLE**

**Le Président**

*Signé*

**Alain TOURNE**